



VSAS – Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz
USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques
USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici

Notice USAT: subventions pour la formation continue

Nouvelle réglementation sur l'octroi des subventions pour les cours préparatoires aux examens fédéraux

Les prestataires de cours préparatoires aux examens professionnels et supérieurs sont actuellement, en partie, au bénéfice de subventions cantonales. Un transfert de ses subventions cantonales vers un subventionnement en fonction du sujet est planifié ; les cours préparatoires seraient alors subventionnés par la Confédération.

De ce fait, les subventions seront désormais payées directement par la Confédération aux participants. Comparativement au système actuel, les montants seront nettement supérieurs.

Cette nouvelle réglementation des subventions est actuellement en consultation nationale et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle est valable pour tous les cours préparatoires à des examens fédéraux qui débiteront à partir du 1^{er} août 2017.

Pour l'USAT, ceci concerne les cours préparatoires à venir pour les examens de chef de projets et chef d'atelier en construction de tableaux électriques ainsi que les examens professionnels supérieurs de maîtrise: Maître tableaux électriques et automation.

Voici, ci-après, les informations les plus importantes concernant l'octroi de subventions liées au sujet (état de la consultation):

- A droit à la subvention, quiconque a fréquenté le cours préparatoire et s'est présenté à l'examen fédéral (indépendamment du résultat de l'examen).
- Le cours préparatoire fréquenté doit figurer sur la liste des cours tenue annuellement à jour par le SEFRI.
- Avoir son domicile en Suisse au moment de l'examen.
- Le taux de contribution est de 50% des émoluments du cours pris en compte (jusqu'à une limite supérieure déterminée).
- La demande et le décompte doivent se faire par un portail électronique d'information.
- Le versement des subventions a lieu une seule fois, après avoir pris part à l'examen fédéral.
- En cas de rigueur, il est possible d'obtenir plusieurs acomptes avant de passer l'examen fédéral.

Du moment que les subventions seront à l'avenir payées directement aux participants aux cours et non plus à l'USAT, prestataire des cours, les émoluments des cours devront être adaptés. Finalement, la formation continue de chef de projets et chef d'atelier en construction de tableaux électriques, respectivement de maître tableau électrique et automation, sera moins chère pour les participants aux cours en raison des taux de subventionnement plus élevés.

Dès que la nouvelle réglementation sera en vigueur, nous vous informerons.

Bruno Nussbaum
Directeur du centre de formation

Verbandssekretariat
Secrétariat de l'Union
Segretariato dell'Unione

Ausbildungszentrum
Centre de formation
Centro di formazione

Werkhofstrasse 9
2503 Biel/Bienne
www.vsas.ch

Tel. 032 322 85 78
Fax 032 322 83 60
info@vsas.ch